



Note d'information

Modalités pratiques de la mise en œuvre de la recherche au CNSMDL

Calendrier-type :

DNSPM3 :

- novembre : suivi de 2 séminaires de Méthodologie obligatoires
- janvier : dépôt du projet de recherche et choix du professeur référent
- retour des vacances d'hiver : entretien individuel avec les étudiants
- avant les vacances de printemps : 2^{ème} dépôt (pour les projets non validés)
- retour des vacances de printemps : validation définitive des projets

Master1

- semestre 1 : suivi de 3 séminaires de Méthodologie obligatoires
- semestre 2 : entretiens individuels avec l'accompagnant méthodologique

Master2

- à la rentrée universitaire : dépôt du plan détaillé du mémoire et de la bibliographie
- retour des vacances d'hiver : dépôt du mémoire + abstract
- semaine avant les vacances de printemps : soutenances des mémoires (pour les disciplines : composition, écriture, direction de chœurs, musique de chambre, la soutenance du mémoire se déroule en mai-juin, après le récital)

1. Le professeur référent

Le professeur référent est le principal interlocuteur de l'étudiant sur la "matière", le contenu de son projet de recherche. Il est choisi, sollicité et proposé par l'étudiant.

Le professeur référent peut être un enseignant de discipline principale ou de discipline complémentaire.

A partir du projet de recherche déposé, il aide l'étudiant à définir les contours de la recherche, les différents thèmes à explorer. En tant que spécialiste de la discipline ou en raison d'une expérience particulière, il guide l'étudiant vers les sources de la matière (quelque soit le type de sources : écrites, orales, visuelles). Il incite l'étudiant à réfléchir sur ces sources, à les analyser et à les critiquer. Le professeur référent aide également l'étudiant à mettre en place l'expérimentation nécessaire à sa recherche et à en tirer les conclusions.

Le professeur référent définit, en fin de Master 1 ou début de Master 2, en accord avec l'accompagnant méthodologique et le Directeur de la recherche, la forme que prendra la restitution de la recherche (taille de l'écrit, contenu, etc.).

Le professeur référent fait partie du jury de soutenance finale.

2. L'accompagnant méthodologique

L'accompagnant méthodologique effectue un suivi de l'avancement de la recherche, par rendez-vous individuels, au moins un par semestre.

Il aide l'étudiant à affiner la méthodologie de sa recherche, notamment sur les points suivants :

- le domaine
- la problématisation
- l'exploration, le classement et l'exploitation des sources
- l'expression des expérimentations et des résultats.

Il met en relation l'étudiant et les différents enseignants-ressource à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement. Il aide l'étudiant dans la rédaction et la mise en forme de l'écrit (respect des normes de présentation de l'établissement).

3. La discipline complémentaire

L'étudiant en 2^{ème} cycle suit une discipline complémentaire, qui est, de préférence, en relation avec son projet de recherche. Le suivi de cette discipline dépend de la forme de l'enseignement donné par le professeur (cours magistraux, séminaires par petits groupes, rendez-vous individuels, etc). La validation de la discipline se fait par contrôle continu, à l'aide d'une note délivrée par le professeur de la discipline.

4. Méthodologie appliquée à l'objet de recherche

Chaque étudiant suit, au cours du premier semestre de DNSPM3 et de Master 1, des séminaires obligatoires de méthodologie, concernant la notion de recherche, ses principes, sa mise en œuvre et la façon de restituer une recherche.

En DNSPM3, elle doit aider l'étudiant avant la dépose de son projet.

En Master 1, la validation du premier semestre de méthodologie se fait par attestation de présence à ces trois séances. Ensuite ce sont les rendez-vous individuels (minimum un par semestre) avec l'étudiant qui permettent la validation de chaque semestre par l'accompagnant méthodologique.

5. Articulation entre le récital final et le projet de recherche

L'articulation entre le projet de recherche et le récital final de master est souhaitée.

Plusieurs cas existent :

- le sujet touche à la construction du récital instrumental ou à une pièce en particulier de ce récital.
- le sujet lie intimement le répertoire instrumental et une discipline de culture.
- le projet de recherche est particulièrement centré sur une discipline de culture et concerne peu directement le répertoire instrumental.

Dans certains cas, la présence de pièces spécifiques au projet de recherche dans le cadre du récital de sortie se fera très naturellement. Dans d'autres cas, le récital final ne pourra pas intégrer le projet de recherche car celui-ci est trop éloigné de la discipline principale.

6. Contenu du mémoire et suivi de la rédaction

Le document écrit (d'une dizaine de pages minimum) doit reprendre les différents points suivants :

- intitulé du projet
- motivations personnelles
- description des différentes démarches d'élaboration (différentes façons d'aborder le projet)
- protocole retenu et moyens mis en œuvre (techniques, logiques, informatiques, humains)
- description de l'architecture logique du projet
- étapes de la réalisation
- conclusions de la recherche
- perspectives de développement
- bilan critique du projet

Le suivi de la rédaction des documents écrits est assuré par l'accompagnant méthodologique (à savoir Jean-Jacques Benailly, Jean-Yves Haymoz ou les professeurs de culture lorsque le sujet est spécifiquement un sujet de culture).

Le calendrier du dépôt des mémoires et des soutenances est fixé chaque année par le directeur.

7. Rédaction d'un abstract

Les étudiants devront déposer en même temps que leur mémoire un abstract de 100-150 mots présentant les points suivants de leur travail :

- l'intérêt de la question
- la problématique
- quelques mots de méthodologie
- les résultats principaux
- quelques conclusions et leurs implications

Cet abstract sera diffusé aux membres des jurys de soutenance et de récital de fin d'études.

8. Les soutenances de mémoire

Elles durent 20' par étudiant, sous la forme suivante : 10 à 15' de présentation de la recherche et 5 à 10' de questions du jury.

Les soutenances sont publiques (dans la limite des places disponibles).

La forme de la soutenance est libre et peut contenir la projection de documents ou l'interprétation de courts extraits musicaux permettant l'illustration de la recherche.

Le jury est composé de la manière suivante :

- le Directeur ou son représentant
- un enseignant du CNSMDL
- une personnalité extérieure
- le professeur-référent de l'étudiant
- l'accompagnant méthodologique

9. Validation du mémoire de recherche

Le jury décerne une note sur 20. Si elle est égale ou supérieure à 10, elle permet l'obtention des points de crédits "mémoire de recherche" dans la grille de Master 2, lesquels sont strictement nécessaires à l'obtention du diplôme conférant le grade de master.

Lyon, le 24 novembre 2011

Géry Moutier
Directeur